

Herqueville le, 25 janvier 2025

ATTESTATION ENVIRONNEMENTALE, CONCEPTION ET VIE DES CLASSEURS à TIROIRS et MEUBLES A CLAPETS

GROUPE PIERRE HENRY (VINCO) certifie être pleinement conscient de la dimension environnementale à prendre en compte dans la fabrication de ses produits et met tout en œuvre afin d'adopter une politique de développement durable.

Les produits sont conçus, usinés et assemblés en France par le GPH en recherchant les meilleures performances techniques pour une consommation de matière première aussi faible que possible, sans dégradation de la qualité.

Le GPH met un point d'honneur à conceptualiser ses produits en se préoccupant de l'impact sur l'environnement. Le but est d'essayer de constamment améliorer le taux de recyclage global ainsi que le taux de matériaux recyclés de ces produits :

Famille de produits	Poids total net	Répartition du poids	Taux de recyclage global	Taux de matériaux recyclés
Classeur 4 tiroirs	40,36 kg	39,11 kg d'acier 0,21 kg de matières plastiques 1,04 kg poudre epoxy	96,91 %	37,80%
Classeur à clapets 10 cases	32,22 kg	31 kg d'acier 0,03 kg de matières plastiques 1,19kg poudre epoxy	96,21%	37,52%

* 39 % de l'acier utilisé est issu du recyclage (voir document Coilinter)

De plus, le GPH apporte une attention particulière à ce que les critères des marques de management environnemental applicables au mobilier de bureau soient respectés :

- Absence de métaux lourds (cadmium, plomb, chrome VI, mercure ou arsenic) dans la composition des produits de finitions,
- Aide au recyclage,
- Matériaux d'emballages orientés vers des filières de recyclage (carton) ou multi rotations (palettes)
- Marquages des plastiques,
- Respect de l'énergie spécifique,
- Séparabilité des composants hétérogènes, ...

Les meubles à clapets et classeurs à tiroirs sont fabriqués en France, par GPH, dans des ateliers qui respectent scrupuleusement la réglementation environnementale sur les Installations Classées pour la Protection de Environnement (ICPE) et notamment celle relative à l'exploitation des ateliers de traitement de surface.

Au-delà de cette réglementation, l'ensemble des déchets du site de fabrication fait l'objet d'un tri sélectif et est orienté vers des filières de recyclage (tôles, rideaux en PVC ou en polypropylène, cartons, films étirables, ...), de valorisation énergétique (bois) ou de destruction contrôlée (huiles, peintures, bains et résidus de traitement de surface, ...).

L'ensemble des installations est à rejet aqueux et atmosphérique nul (recyclage interne). La peinture utilisée sur tous les sites est exclusivement en poudre et n'émet aucun COV.

Notre politique environnementale repose également sur notre engagement à sensibiliser et impliquer l'ensemble du personnel à cette démarche.

Cet engagement se traduit à travers notre programme environnemental par :

- la certification PEFC, qui atteste de nos approvisionnements en bois provenant de forêts gérées durablement,
- la rationalisation de nos consommations, et notamment de nos consommations énergétiques

Depuis le 1er janvier 2015 (dans le cadre du Grenelle de l'Environnement), un nouveau pictogramme a fait son apparition: ce bonhomme, baptisé "Triman" et tendant la main vers 3 flèches, devient le logo de référencement sur la recyclabilité.

« Tout metteur sur le marché de produits pouvant faire l'objet d'un recyclage de manière effective (...) informe le consommateur par une signalétique commune que ceux-ci relèvent d'une consigne de tri », indique le décret publié au Journal Officiel.

Ce logo Triman, avec l'explication sur la recyclabilité du produit, est désormais mentionné sur notre site internet (dans la partie spécifiquement dédiée à l'environnement): www.vinco.com



BERNARD DUMAS
DIRECTEUR COMMERCIAL